

2021 DDCT 8 Adoption de la nouvelle charte du Budget participatif

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte des arrondissements adoptée lors du Conseil de Paris de novembre 2010 ;

Vu la charte du Budget participatif adoptée à l'unanimité lors du Conseil de Paris de novembre 2014 ;

Vu la charte parisienne de la participation citoyenne adoptée lors du Conseil de Paris de décembre 2017 ;

Vu l'avis de la Commission Parisienne du Débat Public en date du 10 octobre 2018 ;

Vu la délibération citoyenne adoptée lors du Conseil de Paris d'octobre 2019 ;

Vu le projet de délibération en date des _____ par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation l'adoption de la nouvelle charte du Budget participatif ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 16^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du _____

Considérant que le Budget participatif est un dispositif évolutif construit en concertation avec les élus d'arrondissement, les agents de la Ville de Paris et les Parisiens eux-mêmes ;

Sur le rapport présenté par Madame Anouch Toranian, au nom de la 7ème commission,

Délibère :

Article 1 : La charte du budget participatif de la Ville de Paris, annexée à la présente délibération, est adoptée.